

Après la 3e : CAP, seconde pro ou seconde GT (séquence)

- Une séquence de deux heures pour que vos élèves de 3e comparent le CAP, la seconde professionnelle et la seconde générale et technologique sur des critères concrets. Elle repose sur trois cas d'élèves, une recherche documentaire guidée et une fiche de décision individuelle. Elle se place avant les vœux provisoires du deuxième trimestre.

Après la 3e : trois portes, pas un classement

- Trois voies principales après la 3e.
- Aucune n'est réservée à un niveau scolaire.
- Chacune mène à un diplôme et à un métier.
- Objectif du jour : comparer, pas classer.

Ce qui se décide cette année

- Des vœux provisoires au deuxième trimestre.
- Des vœux définitifs au troisième trimestre.
- Une affectation en fin d'année.
- Le calendrier exact est donné par l'établissement.

Le CAP

- Un diplôme professionnel préparé en deux ans.
- En lycée professionnel ou en apprentissage.
- Beaucoup de pratique dès la première année.
- Il permet de travailler et il permet de continuer.

La seconde professionnelle

- Première année du baccalauréat professionnel, en trois ans.
- Entrée par famille de métiers pour la plupart des spécialités.
- Périodes de formation en milieu professionnel chaque année.
- Poursuite fréquente en brevet de technicien supérieur.

La seconde générale et technologique

- Une année commune avant de choisir sa voie.
- Trois spécialités choisies en fin de seconde pour la voie générale.
- Séries technologiques à partir de la première.
- Un stage d'observation de deux semaines en juin.

L'apprentissage, une modalité

- Ce n'est pas une quatrième voie, c'est une façon de préparer un diplôme.
- Possible dès 15 ans après une classe de 3e.
- Contrat de travail, salaire, congés.
- Il faut un employeur, pas seulement un centre de formation.

Le tableau comparatif

- Durée avant le diplôme.
- Temps passé en entreprise.
- Part de l'écrit et part de la pratique.
- Poursuites d'études réellement possibles.

Trois idées reçues

- « Le CAP ferme les portes » : il existe des poursuites après un CAP.
- « Le bac pro ne mène pas aux études » : le brevet de technicien supérieur en accueille beaucoup.
- « La seconde générale est plus sûre » : elle repousse le choix, elle ne le supprime pas.

Les bonnes questions à se poser

- Est-ce que j'ai envie d'être en entreprise dès l'an prochain ?
- Est-ce que je sais déjà ce que je veux faire ?
- Combien de temps suis-je prêt à étudier ?
- Qu'est-ce que je peux rejoindre plus tard si je change d'avis ?

Les passerelles

- On peut passer d'une voie à l'autre, sous conditions.
- Une passerelle se prépare, elle ne s'improvise pas.
- Le conseil de classe et le chef d'établissement en sont les interlocuteurs.
- Se renseigner avant de choisir, pas après.

Où chercher une information fiable

- Les fiches métier et formation du site.
- L'Onisep.
- Les portes ouvertes des lycées et des centres de formation d'apprentis.
- Le psychologue de l'éducation nationale, au collège ou au centre d'information et d'orientation.

Le travail du jour

- Un cas d'élève par groupe.
- Défendre une voie, puis lui trouver deux objections.
- Une phrase de synthèse par groupe.
- Puis la fiche de décision, seul.

Ce qu'on attend de vous

- Citer une source consultée.
- Nommer une différence concrète entre deux voies.
- Écrire une objection à votre propre idée.
- Indiquer une personne à rencontrer et une date.

Pour finir

- Une intention n'est pas une décision.
- Changer d'avis après s'être renseigné n'est pas un échec.
- Le test d'orientation propose des pistes, il ne décide rien.
- Prochaine étape : les vœux provisoires.

